



proposent
Diplôme universitaire
AUDITEUR D'ENFANTS

La **Faculté Libre de Droit (FLD)** et **l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine (IDFP)** sont fiers de vous annoncer l'ouverture d'un Diplôme Universitaire « Auditeur d'enfants », première formation pluridisciplinaire diplômante en France consacrée à l'expression de la parole de l'enfant dans ses différentes modalités. Elle bénéficie du parrainage du Défenseur des enfants.

Elle a vocation à offrir à tous les professionnels travaillant avec ou au sujet des enfants (sphère juridique, judiciaire, de médiation, psychologique, sociale, de la santé, scolaire ou d'enseignement...) des connaissances et compétences pratiques pour savoir recueillir et restituer la parole des enfants en vue de la prise de toutes décisions les concernant. Elle propose également un dispositif d'audition extra-judiciaire, nécessaire pour accompagner la déjudiciarisation des conflits familiaux et la circulation des décisions de justice en Europe.

Le projet de cette formation :

La Convention internationale des droits de l'enfant (1989) prévoit que l'enfant capable de discernement a le droit d'exprimer ses opinions sur toute question l'intéressant et que ses opinions doivent être dûment prises en considération. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a précisé que le recueil et l'écoute de la parole de l'enfant étaient indispensables pour que soit dûment pris en compte son intérêt supérieur (observations n° 12 de 2009 et n° 14 de 2013).

Offrir à l'enfant la possibilité d'être entendu est une condition de circulation dans l'Union européenne des décisions – judiciaires ou conventionnelles – relatives à l'autorité parentale, et le sera davantage encore lors de l'entrée en vigueur, en 2022, du règlement dit « Bruxelles II ter » du 25 juin 2019. L'enfant a le droit de voir son opinion effectivement prise en compte, non seulement dans sa famille ou dans le cadre d'une instance judiciaire le concernant, mais plus généralement dans toute instance publique ou privée ayant à prendre et

mettre en œuvre des décisions les concernant (école, santé, religion, activités, citoyenneté, patrimoine...).

Il est nécessaire, pour cela, de pouvoir désigner un professionnel qualifié, neutre et spécialement formé, qui pourra recueillir la parole de l'enfant et la restituer aux personnes en charge des décisions les concernant. Actuellement la formation des professionnels amenés à recueillir la parole de l'enfant est insuffisante, comme le relevaient en 2013 et en 2020 le Défenseur des droits et la Défenseure des enfants dans leurs deux rapports sur la parole de l'enfant.

Le Diplôme Universitaire Auditeur d'enfants répond à cette lacune et aux recommandations de la Défenseure des droits, du Défenseur des enfants et du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Il va plus loin en proposant un dispositif procédural d'audition de l'enfant dans un cadre extra-judiciaire protecteur, par un professionnel formé, tiers neutre, compétent et impartial, capable de recevoir la parole de l'enfant dans un cadre déontologique et juridique sécurisant, et de la restituer aux personnes ou instances devant prendre des décisions le concernant.

L'organisation du D U :

La formation se déroule sur 15 journées d'une durée de 7 heures, réparties sur l'année universitaire. Les cours ont lieu le jeudi et/ ou le vendredi toutes les 2 à 3 semaines, afin de rendre possible le suivi de la formation en parallèle de l'activité professionnelle ou de la formation étudiante.

La formation a lieu pour partie en présentiel sur le campus d'Issy-les-Moulineaux de la Faculté de Droit (8 journées) et **pour partie en distanciel** sur zoom : cours en direct et possibilité pour les stagiaires d'accéder à l'enregistrement du cours pendant une durée limitée (7 jours). Les stagiaires bénéficient en outre des supports de cours des enseignants.

Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2021, les cours débutant le 14 octobre 2021, sur le site de la FLD :
<https://www.fld-lille.fr/formation/auditeur-d-enfants/>

Pour toutes questions contacter Madame le **Professeur Blandine MALLEVAEY** Blandine.MALLEVAEY@univ-catholille.fr ou **Maître Anne Marion de CAYEUX** contact@decayeux-avocat.com



DIPLÔME universitaire AUDITEUR D'ENFANTS



FACULTÉ DE
DROIT

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE
FORMATION EN PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT DU DROIT
DE LA FAMILLE ET DU PATRIMOINE (IDFP)



Le D.U. Auditeur d'enfants est en France la première formation pluridisciplinaire diplômante consacrée à l'expression de la parole de l'enfant dans ses différentes modalités.

Formation ouverte avec le parrainage du Défenseur des enfants auprès de la Défenseure des droits



OBJECTIFS DE FORMATION

- + **Mettre en application le droit de l'enfant** d'être informé, de s'exprimer, de participer aux décisions qui le concernent et son droit à ce que son intérêt soit pris en compte et considéré comme primordial
- + **Connaître les problématiques psychologiques et émotionnelles des enfants et adolescents en situation d'audition**
- + **Acquérir les connaissances processuelles et les compétences pratiques** pour le recueil de la parole des enfants et sa restitution
- + **Connaître les spécificités de l'audition** dans les cas de conflits sévères et/ou de violences et/ou de fugues ou de disparitions
- + **Anticiper et discerner les conséquences** de la prise de décision sur la psychologie de l'enfant
- + **Comprendre l'évolution sociologique de la place de l'enfant** dans la société et dans sa famille et les connaître au XXI^{ème} siècle

PUBLIC & PRÉREQUIS

En formation continue :

- **Professionnels travaillant dans le secteur de la justice, de la famille, de l'éducation ou de l'enfance et amenés à recevoir la parole de l'enfant** : magistrats, avocats, psychologues, éducateurs, assistants de service social, médiateurs, médiateurs familiaux, associations désignées par le juge pour procéder à l'audition de l'enfant, infirmiers, professeurs et cadres de l'enseignement primaire ou secondaire, assistants familiaux...
- **Prérequis** : être titulaire du Baccalauréat et faire état d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'enfance ou de la famille.

En formation initiale :

- **Étudiants en droit, psychologie, sociologie ou sciences sociales**, sensibles au respect de l'intérêt, des droits et de la parole de l'enfant.
- Il peut être suivi durant l'année de Licence 3, de Master 1 ou de Master 2.

COÛT

Tarifs :

1 500 €

- Tarif préférentiel pour les étudiants des Facultés de l'Université Catholique de Lille ainsi que ceux de l'Institut Social de Lille (1 000 €)
- **Possibilité de financement de la formation pour les professionnels** : contactez ludivine.laurent@univ-catholille.fr



BLANDINE MALLEVAEY

Professeur HDR, Titulaire de la Chaire Enfance et familles
Responsable du DU Auditeur d'enfants
Directrice du Master 2 Droit de l'enfance et de la famille
Assesseur Recherche et politique doctorale
blandine.mallevaey@univ-catholille.fr



ANNE MARION DE CAYEUX

Avocat spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine
Médiateur familial
Auditeur d'enfants et adolescents
Vice-présidente de l'IDFP (Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine)

COMMENT CANDIDATER ?

Avant le
30/09/2021



Vous êtes professionnel :

Contactez le département Entreprises - Formation continue
lesfacultesentreprises@univ-catholille.fr
+33 (0)3 61 76 75 00



Vous êtes étudiant :

Enregistrez votre candidature sur espaceadmission.univ-catholille.fr
(sélectionnez l'établissement Faculté de Droit Issy-les-Moulineaux) et complétez votre dossier en ligne

La sélection des candidats est réalisée par les responsables de la formation.
Celle-ci se fait sur dossier et peut être complétée par un entretien.



Programme de **FORMATION**

ORGANISATION ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES



Enseignements dispensés sur le campus d'Issy-les-Moulineaux ou à distance



15 journées de formation d'octobre 2021 à avril 2022



Le jeudi et/ou le vendredi toutes les 2 à 3 semaines



L'évaluation du stagiaire se fera à partir d'une mise en situation, préparée par l'équipe pédagogique sur la base d'un dossier réel anonymisé.

PROGRAMME



JEUDI 14 ET VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

+ Journées d'introduction sur le cadre juridique (le droit de l'enfant de participer aux décisions qui le concernent et son droit à ce que son intérêt supérieur soit la considération primordiale)



VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021

+ Procédures et processus judiciaires et extra-judiciaires traditionnels où l'enfant peut être entendu (JAF, JE, Tribunal, MARD, divers médiation, procédure participative, processus collaboratif et négociations, enquête sociale, expertise, matières concernées)
+ Les auditions hors litiges : administratif, scolaire, extra-scolaire, successions, tutelle, etc.



VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021

+ Le dispositif conventionnel d'audition amiable (spécificités, cas, exemples, processus, déontologie)
+ Comparaison du droit et des pratiques à l'étranger

**EN SAVOIR +
LE PROGRAMME DÉTAILLÉ
SUR www.fld-lille.fr**



JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021

+ Modèles d'actes (Saisine, lettre de mission, convention de procédure participative / médiation / autre, formulaires d'information, documents pédagogiques, attestation, compte-rendu...)
+ Exercices pratiques notamment de compte-rendu / bilan



VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021

+ L'audition sur délégation du juge
+ Les avocats de mineurs
+ Formation pratique sur le compte-rendu d'audition judiciaire



VENDREDI 7 JANVIER 2022

+ Sociologie de la famille (les familles, les différentes parentalités, la parentalité séparée, la place des enfants et des adolescents dans la société)



VENDREDI 21 JANVIER 2022

+ Psychologie et développement de l'enfant (l'enfant et l'enfant dans le conflit de ses parents)



VENDREDI 4 FÉVRIER 2022

+ Psychologie et développement de l'adolescent (l'adolescent et l'adolescent dans le conflit de ses parents)



VENDREDI 18 FÉVRIER 2022

+ L'écoute des parents et la restitution de la parole (les outils de communication)

JEUDI 3 ET VENDREDI 4 MARS 2022

MODALITÉS À CONFIRMER

+ Pratique de l'audition amiable
+ Le processus d'audition pas à pas (comment parler, écouter les enfants et adolescents et restituer leur parole)
+ Sensibilisation au haut conflit d'autorité parentale
+ Théorie et exercices pratiques



VENDREDI 18 MARS 2022

+ Les entretiens difficiles avec enfants et adolescents (les hauts conflits, aliénation parentale...). Théorie.
+ Les obstacles à l'expression des adolescents
+ L'apport de la méditation
+ Théorie et exercices pratiques



JEUDI 31 MARS 2022

+ L'entretien avec l'enfant (présentation de méthodes et outils et mise en situation pratique)



VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2022

+ Conférence de clôture + épreuves d'évaluation de la formation

Maquette non contractuelle pouvant être soumise à modifications

L'EXPÉRIENCE FLD



La Convention internationale des droits de l'enfant (1989) prévoit que l'enfant capable de discernement a le droit d'exprimer ses opinions sur toute question l'intéressant et que ses opinions doivent être dûment prises en considération. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a précisé que le recueil et l'écoute de la parole de l'enfant étaient indispensables pour que soit dûment pris en compte son intérêt supérieur (observations n° 12 de 2009 et n° 14 de 2013). Offrir à l'enfant la possibilité d'être entendu est une condition de circulation dans l'Union européenne des décisions - judiciaires ou conventionnelles - relatives à l'autorité parentale, et le sera davantage encore lors de l'entrée en vigueur, en 2022, du règlement dit « Bruxelles II ter » du 25 juin 2019. L'enfant a le droit de voir son opinion effectivement prise en compte, non seulement dans sa famille ou dans le cadre d'une instance judiciaire le concernant, mais plus généralement dans toute instance publique ou privée ayant à prendre et mettre en œuvre des décisions les concernant (école, santé, religion, activités, citoyenneté, patrimoine...). Il est nécessaire, pour cela, de pouvoir désigner un professionnel qualifié, neutre et spécialement formé, qui pourra recueillir la parole de l'enfant et la restituer aux personnes en charge des décisions les concernant. Actuellement la formation des professionnels amenés à recueillir la parole de l'enfant est insuffisante, comme le relevaient en 2013 et en 2020 le Défenseur des droits et la Défenseure des enfants dans leurs deux rapports sur la parole de l'enfant. La FLD, en partenariat avec l'IDFP, a souhaité créer un Diplôme universitaire Auditeur d'enfants, première formation pluridisciplinaire diplômante en France consacrée à l'expression de la parole de l'enfant dans ses différentes modalités.



BLANDINE MALLEVAEY & ANNE-MARION DE CAYEUX
Co-responsables du D.U. Auditeur d'enfants

/ LES FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE /

www.institut-dfp.com